

30 janvier 2007

07.310

Question Christiane Bertschi (*question déposée après 14h00*)

Du plan directeur cantonal

La conception directrice de l'aménagement du territoire a été acceptée par le Grand Conseil lors de la dernière législature.

Un plan directeur devait suivre. Une commission consultative du Conseil d'Etat devait participer à l'élaboration dudit plan.

Cette commission n'a jamais été convoquée suite à l'acceptation de la conception directrice.

Est-ce que le Conseil d'Etat pourrait nous renseigner quant au calendrier de l'élaboration de ce plan, important pour fixer les priorités territoriales du Conseil d'Etat?

Cosignataires: O. Duvoisin et P. Bonhôte.